

COMMUNE DE UTUROA

DELIBERATION N° 148 / 2025 du 18 décembre 2025
Portant modification à l'intérieur du Budget annexe de l'Eau de la Commune de UTUROA,
exercice 2025 (Décision modificative n°01/2025).

Date de convocation :
Le 12 décembre 2025

Date d'affichage du
compte-rendu de séance :
Le 30 DEC. 2025

Nombre de conseillers	
en exercice	: 27
Présents	: 19
Procurations	: 03
Votants	: 22
Pour	: 22
Contre	: 00
Abstention	: 00
La délibération est approuvée à l'unanimité.	

ACTE RENDU EXECUTOIRE

le 31 DEC. 2025

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte,
publié/notifié

le 31 DEC. 2025
et télétransmis au service de
l'Etat le 31 DEC. 2025

Le Maire,

M. Matahi BROTHERRSON


LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE UTUROA

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le conseil municipal dûment convoqué par lettre n°08/MU/CM du 12 décembre 2025, s'est réuni à la mairie de Uturoa, sous la présidence de Monsieur Matahi BROTHERRSON, Maire.

Etaient présents :

M. Matahi BROTHERRSON,	Maire
M. Johann ROOPINIA,	1 ^{er} adjoint au maire
Mme Noéla TIXIER,	2 ^{ème} adjointe au maire (abste de 10h49, odj 11, à 13h16, odj 21)
M. Christian HUIOUTU,	3 ^{ème} adjoint au maire (abst de 10h36, odj 7, à 10h38, odj 8)
Mme Elisabeth MAHANORA,	4 ^{ème} adjointe au maire
M. Judex TAPUTUARAI,	5 ^{ème} adjoint au maire
M. Pierre TEROU,	7 ^{ème} adjoint au maire (abst de 09h34, odj 1, à 09h38, odj 2)
Mme Augustine TUUHIA,	8 ^{ème} adjointe au maire
Mme Doris HART,	conseillère municipale
Mme Augustine LEMAIRE,	conseillère municipale
Mme Evangeline SHAM KOUA,	conseillère municipale
M. Edwin TARUOURA,	conseiller municipal (abst à partir de 13h16, odj 21)
Mme Elisabeth TETUA,	conseillère municipale
M. Camille MOU KAM TSE,	conseiller municipal
Mme Marie-Line REIATUA,	conseillère municipale
Mme Louana DIMOS,	conseillère municipale
M. Heiarii ROIHAU,	conseiller municipal (abst de 09h34, odj 1, à 09h38, odj 2)
M. Ihivai CHUNG,	conseiller municipal
Mme Sylviane TEROOATEA,	conseillère municipale
Mme Rarahu TIATIA,	conseillère municipale

Etaient absents excusés et ayant donné procuration :

Mme Ella NATUA, conseillère municipale, proc. à Mme Augustine LEMAIRE ; M. Marcel UEVA, conseiller municipal, proc. à Mme Sylviane TEROOATEA à partir de 11h16 (odj 17.1).

Se sont absentés en cours de séance et ayant donné procuration :

M. Christian HUIOUTU, 3^{ème} adjoint au Maire, proc. à Mme Noéla TIXIER de 10h36 (odj 7), à 10h38 (odj 8) ; Mme Noéla TIXIER, 2^{ème} adjointe au Maire, proc. à M. Matahi BROTHERRSON de 10h49 (odj 11), à 13h16 (odj 21).

Etaient absents excusés et sans procuration :

Mme Hinarai DEANE, 6^{ème} adjoint au Maire ; M. Pierrot TAMA, conseiller municipal ; M. Paul BEAUMONT, conseiller municipal ; M. Clément TEREUA-PAOAAFAITE, conseiller municipal ; M. Mihimana ROOPINIA, conseiller municipal.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 27 et 20 présents à l'ouverture de cette séance. Le quorum atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 09h13.

Le Conseil municipal peut délibérer valablement.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Mme Augustine TUUHIA et Mme Elisabeth TETUA, secrétaires de séance.

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie Française ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- VU les lois n°77-744 du 8 juillet 1977 et 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française promulguées par décret n°80-918 du 13 novembre 1980 ;
- VU le décret n°45-1349 du 18 juin 1945 instituant la Commune de UTUROA, Chef-lieu des Iles-sous-le-vent ;
- VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- VU l'arrêté du 20 août 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes de Polynésie Française et à leurs établissements publics administratifs ;
- VU la délibération n°82/2021 du 13 juillet 2021 fixant le règlement intérieur du conseil municipal de la Commune de Uturoa ;
- VU la délibération n°38/2025 du 26 mars 2025 approuvant le budget annexe de l'Eau, exercice 2025, modifié ;
- VU la lettre n°08/MU/CM du 12 décembre 2025 portant convocation du Conseil Municipal de la Commune de UTUROA et la note explicative de synthèse ;

Exposé des motifs :

Considérant le budget annexe de l'Eau de la commune, exercice 2025 ;

Considérant le besoin de crédits supplémentaires pour le financement des opérations ;

Considérant l'avis favorable de la commission des ressources réunie en sa séance du 12 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 18 décembre 2025 ;

- D E L I B E R E -

Article 1^{er} : Le budget annexe de l'Eau de la Commune de Uturoa, exercice 2025, est modifié selon le tableau annexe ci-joint.

Article 2 : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie de recours formée contre la présente délibération, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa transmission au Représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

Article 3 : Le Maire et le Trésorier des Iles sous le vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Matahi BROTHÉRON


COMMUNE DE UTUROA

ANNEXE A LA DELIBERATION N°148/2025 DU 18 DECEMBRE 2025

BUDGET ANNEXE EAU

Décision modificative N°1

Action : Régul compte 7012 + complément programme 202301 - 202502

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap	Article	Montant	Chap	Article	Montant
Action					
67	Charges exceptionnelles	8 700 000	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 700 000
		8 700 000			8 700 000

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap	Article	Montant	Chap	Article	Montant
Action					
202108	Rénovation réservoir eau Tepua 2	-5 700 000			
202301	Rénovation AEP Punamoe	200 000			
202502	Installation compteurs radio-relève	5 500 000			
		0			0

Le Maire,
Matahi BROTHÉRON

